

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-13-10-3

Séance du vendredi 5 novembre 2010

MOBILISATION DES CREDITS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (2010/2012)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération CP-2009-16-4-2 du 17 décembre 2009 autorisant le Président du Conseil Général à mener les procédures pour poursuivre la mobilisation du FSE 2010-2013 et à signer le dossier de demande de subvention globale du Fonds Social Européen,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la mobilisation des crédits d'assistance technique du Fonds Social Européen à hauteur de 165 065 € pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, conformément à la convention de gestion en subvention globale signée le 25 juin 2010.
- La recette sera recouvrée au programme H612, chapitre 74, fonction 541, nature 74771, code/programme 3046.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions